

315 000 ménages de plus entre 2018 et 2050

Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur • n° 124 • Mars 2024



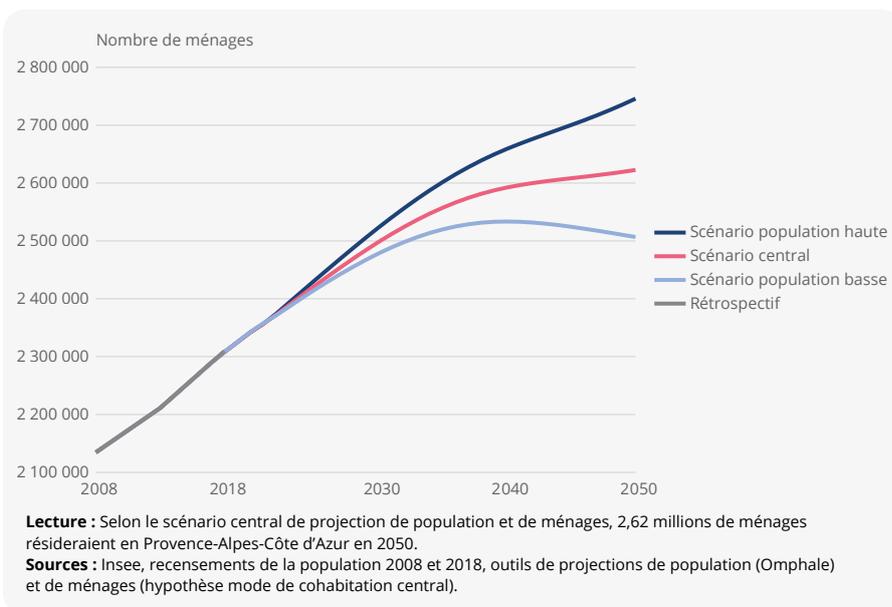
Si les tendances récentes en matière de démographie et de comportements de cohabitation se poursuivaient, 2,6 millions de ménages résideraient en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2050, soit 315 000 de plus qu'en 2018. La croissance du nombre de ménages ralentirait toutefois sur la période, du fait de l'essoufflement de l'élan démographique régional. Elle passerait de 15 900 ménages supplémentaires par an entre 2018 et 2030, soit un rythme proche de celui observé lors de la décennie 2008-2018, à 6 200 entre 2030 et 2050.

L'évolution des comportements de cohabitation deviendrait le principal moteur de cette croissance. À elles seules, les séparations plus nombreuses et les mises en couple plus tardives seraient ainsi responsables de quatre ménages supplémentaires sur dix. Vivre seul deviendrait le mode de cohabitation le plus fréquent. Il concernerait 45 % des ménages en 2050, dont 167 000 personnes âgées de 85 ans ou plus, vivant à domicile.

L'évolution du nombre de **ménages** repose sur trois moteurs : l'évolution de la population dans son ensemble, l'évolution de la structure démographique, qui reflète actuellement le vieillissement de la population, et enfin l'évolution des comportements de cohabitation à âge et sexe donnés.

Entre 2008 et 2018, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a ainsi gagné 175 000 ménages sous les effets conjugués de la croissance de la population (+74 000 ménages), de son vieillissement (+42 000) mais aussi des évolutions des comportements de cohabitation (+59 000), en particulier le fort recul de la vie en couple. Anticiper l'évolution du nombre de ménages présents sur un territoire ainsi que leur composition (personne seule, **famille monoparentale, couple avec ou sans enfant**, etc.) est primordial pour orienter les politiques publiques sociales, familiales ou du logement.

► 1. Nombre de ménages en Provence-Alpes-Côte d'Azur de 2008 à 2050 selon les trois principaux scénarios de projection de population



En partenariat avec :

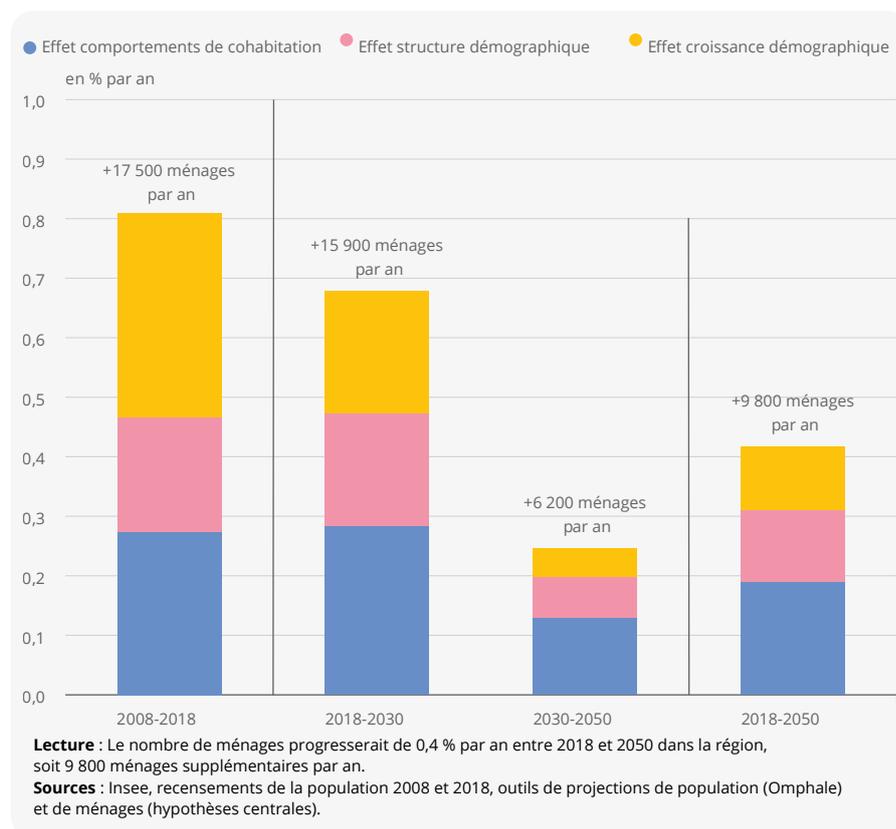
2,6 millions de ménages à l'horizon 2050

Entre 2018 et 2050, le nombre de ménages résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur continuerait de croître. Selon le **scénario central de projection** qui prolonge les tendances récentes en matière de démographie et de comportements de cohabitation, il augmenterait continûment sur la période passant de 2 308 000 à 2 623 000, soit 315 000 ménages supplémentaires ► **méthode**. Si la croissance démographique s'avérait moins soutenue (**scénario de population basse**), le nombre de ménages atteindrait un pic à 2 533 000 en 2040 avant de baisser jusqu'à 2 507 000 en 2050. Si elle s'avérait plus soutenue (**scénario de population haute**), la région compterait alors 2 746 000 ménages en 2050 ► **figure 1**.

Selon le scénario central, le nombre de ménages augmenterait en moyenne de 0,4 % par an entre 2018 et 2050, un rythme deux fois moins rapide qu'entre 2008 et 2018 (0,8 % par an) ► **figure 2**. Ce ralentissement serait marqué surtout sur la fin de période : la croissance serait en effet de 0,7 % par an entre 2018 et 2030 (soit 15 900 ménages supplémentaires par an) puis de seulement 0,2 % par an entre 2030 et 2050 (6 200 ménages supplémentaires par an). Ce coup de frein à la dynamique d'accroissement des ménages serait en premier lieu dû à « l'épuisement » de la croissance démographique, avec d'une part l'arrivée aux grands âges des générations du *baby-boom* entraînant plus de décès et d'autre part la diminution de la natalité. Dans la région, la croissance de la population faiblirait en effet progressivement avant de se stabiliser : de 0,3 % par an entre 2008 et 2018, elle passerait à 0,2 % par an entre 2018 et 2030, puis 0,1 % par an entre 2030 et 2040, et serait nulle sur la décennie suivante [Argouarc'h, Monsef, 2022 ► **pour en savoir plus**].

Ce rythme de croissance régional du nombre de ménages, même ralenti, serait comparable à celui observé en moyenne en France métropolitaine ou en France de province. Il serait toutefois inférieur à celui d'autres régions où la croissance de la population resterait plus longtemps soutenue : les régions voisines de Corse, Occitanie (+0,7 % de ménages chacune par an entre 2018 et 2050) et Auvergne-Rhône-Alpes (+0,6 % par an), mais aussi celles de la façade atlantique comme Pays de la Loire, Bretagne et Nouvelle-Aquitaine (+0,6 % chacune par an).

► 2. Contribution des différents effets à l'évolution annuelle du nombre de ménages entre 2008 et 2050 en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Séparations et mises en couple plus tardives à l'origine de quatre ménages supplémentaires sur dix

Le ralentissement progressif de la croissance de la population ferait de l'évolution des comportements de cohabitation le moteur principal de l'accroissement du nombre de ménages. Cette évolution des modes de cohabitation serait à l'origine de 145 000 ménages supplémentaires entre 2018 et 2050 selon le scénario central de prolongation des tendances. L'évolution de la structure démographique de la population, notamment son vieillissement, expliquerait 90 000 ménages supplémentaires et la croissance démographique 80 000.

Parmi les évolutions des comportements de cohabitation, les séparations toujours plus nombreuses aux âges intermédiaires et le recul de l'âge de la première cohabitation en couple contribueraient à eux seuls à une hausse de 128 000 ménages, soit quatre ménages supplémentaires sur dix dans la région entre 2018 et 2050. De même, le maintien plus fréquent à domicile des personnes âgées (plutôt que de partir vivre en maison de retraite ou en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, Ehpad, et donc

de sortir du champ des ménages) contribuerait positivement, à hauteur de 33 000 ménages supplémentaires sur la période. À l'inverse, l'accroissement de l'effet « Tanguy », c'est-à-dire la cohabitation plus fréquente des jeunes avec leurs parents du fait, entre autres, de conditions d'accès de plus en plus difficiles au marché locatif, n'influerait à la baisse qu'à hauteur de 16 000 ménages entre 2018 et 2050. À l'image des scénarios de croissance de population haute ou basse, il est possible d'accélérer ou de ralentir le rythme des évolutions des comportements de cohabitation et d'en mesurer les effets par rapport au scénario central ► **encadré 1**.

Davantage de personnes seules, des ménages toujours plus petits

La structure familiale des ménages serait fortement modifiée au fil du temps ► **figure 3**. Selon le scénario central de projection, les personnes vivant seules représenteraient ainsi 45 % des ménages de Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2050 (38 % en 2018), devenant le mode de cohabitation le plus fréquent. Cette progression de 7 points entre 2018 et 2050 serait comparable à celle observée en France métropolitaine (de 37 % à 44 %). À l'inverse, la proportion des couples

(avec ou sans enfant) diminueraient de 7 points. La part de familles monoparentales parmi les ménages de la région demeurerait stable autour de 10 %. *In fine*, les ménages de Provence-Alpes-Côte d'Azur seraient de plus en plus petits passant de 2,14 personnes en moyenne en 2018, à 2,03 en 2030 puis 1,95 en 2050.

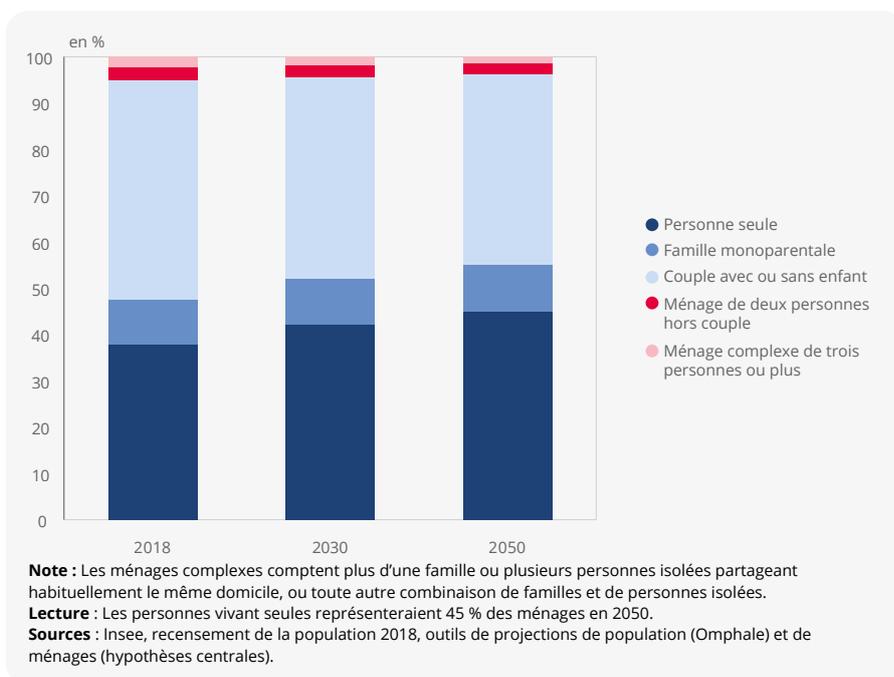
La réduction des écarts d'espérance de vie entre hommes et femmes accroîtrait la durée de vie en couple. Par conséquent, la part de personnes de 85 ans ou plus vivant seules (hors **communautés** de type maison de retraite ou Ehpad) diminuerait, passant de 55 % en 2018 à 51 % en 2050. Toutefois, du fait du vieillissement de la population sur la période, leur effectif doublerait presque, posant de façon aiguë la problématique de la perte d'autonomie et de l'accompagnement de la vie à domicile. En 2050, 167 000 personnes âgées de 85 ans ou plus vivraient ainsi seules chez elles en Provence-Alpes-Côte d'Azur (89 000 en 2018).

Une plus forte croissance des ménages dans le Var

La croissance du nombre de ménages à l'horizon 2050 dans chaque département ou espace du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Provence-Alpes-Côte d'Azur dépendrait essentiellement de sa dynamique démographique initiale

► **encadré 2**. Porté par une croissance de la population demeurant plus longtemps soutenue du fait de son attractivité migratoire, le Var serait ainsi le département où, selon le scénario central, le nombre de ménages augmenterait le plus rapidement : +0,6 % par an entre 2018 et 2050 (après +1,1 % par an entre 2008 et 2018). Ce rythme le situerait au 22^e rang des départements français les plus dynamiques [Gamblin, 2024 ► **pour en savoir plus**]. Viendraient ensuite les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse

► 3. Répartition des ménages par structure familiale entre 2018 et 2050, en Provence-Alpes-Côte d'Azur



► 4. Évolution annuelle du nombre de ménages en Provence-Alpes-Côte d'Azur entre 2008 et 2050, par département

Territoire	Évolution annuelle du nombre de ménages				Nombre de ménages en 2050	Taux de croissance annuel moyen du nombre de ménages (en %)
	2008-2018	2018-2030	2030-2050	2018-2050		2018-2050
Alpes-de-Haute-Provence	760	480	120	260	86 000	0,3
Hautes-Alpes	650	380	50	170	72 000	0,2
Alpes-Maritimes	1 650	2 480	910	1 500	560 000	0,3
Bouches-du-Rhône	7 030	6 210	2 540	3 920	1 034 000	0,4
Var	5 300	4 660	1 990	3 000	590 000	0,6
Vaucluse	2 110	1 590	580	960	280 000	0,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	17 500	15 900	6 200	9 800	2 623 000	0,4

Note : Du fait de l'usage d'arrondis, les totaux régionaux peuvent différer de la somme des effectifs départementaux.
Lecture : Le département du Var connaîtrait une progression de 4 660 ménages par an entre 2018 et 2030 et de 1 990 ménages par an entre 2030 et 2050, soit 3 000 ménages par an entre 2018 et 2050.
Sources : Insee, recensements de la population 2008 et 2018, outils de projections de population (Omphale) et de ménages (hypothèses centrales).

avec une progression semblable à la moyenne observée dans la région et en France métropolitaine, suivis des Alpes-de-Haute-Provence et des Alpes-Maritimes, et enfin des Hautes-Alpes (+0,2 % par an) ► **figure 4**. Dans ce département, en raison d'une déprise démographique (-7 000 habitants entre 2018 et 2050), le vieillissement de la

population serait le principal facteur de croissance du nombre de ménages sur la période. ●

Fine J., Monsef A., Novella S. (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Encadré 1 – Scénarios « thématiques » alternatifs d'évolution des modes de cohabitation

Le scénario central d'évolution des modes de cohabitation utilisé dans cette étude est établi sur le prolongement des tendances nationales observées sur la période 2008-2018 ► **méthode**.

Les modes de cohabitation, et donc *in fine* le nombre de ménages une année donnée, sont toutefois sensibles à l'offre de logements disponibles et aux politiques publiques mises en œuvre. Par exemple, le départ en structure collective des personnes âgées demeure fonction du nombre de places disponibles et des conditions d'accueil. De fait, il peut être intéressant de moduler les projections selon divers scénarios ralentissant ou accélérant le rythme de certains phénomènes de cohabitation et d'en mesurer les effets par rapport au scénario central.

Jouer sur la propension des personnes à vivre à deux aux âges intermédiaires (entre 35 et 74 ans), c'est-à-dire faire le pari de plus ou moins de séparations, aurait le plus fort effet sur le nombre final de ménages dans la région à l'horizon 2050. Si la tendance à vivre à deux observée en 2018 se maintenait au lieu de continuer à diminuer comme anticipé dans le scénario central, 2 549 000 ménages résideraient en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2050 et non plus 2 623 000 ménages, soit 74 000 ménages de moins. À l'inverse, si les séparations aux âges intermédiaires étaient 1,5 fois plus fréquentes que projetées dans le scénario central, 36 000 ménages de plus vivraient dans la région.

Si les personnes de 80 ans ou plus vivaient plus souvent à domicile (plutôt que de partir vivre en maison de retraite ou en Ehpad), 25 000 ménages de plus que dans le scénario central de projection habiteraient en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2050. Au contraire, si le rythme de départ en institution des 80 ans ou plus doublait, ce serait 38 000 ménages de moins.

► Encadré 2 – Espaces SRADDET : 200 000 ménages supplémentaires dans l'espace provençal en 2050

Le SRADDET porte la stratégie d'aménagement du territoire régional à moyen et long terme (2030-2050). Pour appréhender la diversité des territoires et des enjeux en Provence-Alpes-Côte d'Azur, quatre espaces SRADDET ont été définis : les espaces alpin, azuréen, provençal et rhodanien.

Selon le scénario central de projection, le nombre de ménages de chacun des espaces azuréen, rhodanien et alpin progresserait sur un rythme de +0,3 % par an entre 2018 et 2050, soit respectivement 76 000, 27 000 et 14 000 ménages supplémentaires sur la période. L'espace provençal, porté par l'élan démographique des métropoles Aix-Marseille-Provence et Toulon-Provence-Méditerranée, serait le plus dynamique avec +0,5 % de ménages par an. Il gagnerait 198 000 ménages (soit +6 200 ménages par an) pour atteindre en 2050 un total de 1,4 million. Après 2030, la dynamique des différents espaces serait négativement affectée par l'essoufflement démographique régional, notamment marqué, pour les espaces alpin et rhodanien, par la baisse de leurs populations.

► Méthode

Les projections du nombre de ménages combinent deux types de projections : la projection de la population par âge et sexe et la projection des probabilités qu'ont les individus, à âge et sexe donnés, d'habiter en logement ordinaire et d'appartenir à un ménage selon différentes modalités de cohabitation. Les projections de population sont ici issues de l'outil Insee Omphale 2022 (Outil méthodologique de projection d'habitants, d'actifs, de logements et d'élèves). Les hypothèses d'évolution des comportements de cohabitation sont élaborées par le Service des données et études statistiques (SDES) du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires.

Cette étude exploite trois scénarios issus du modèle de projection de population Omphale 2022 : les scénarios **central**, de **population haute** et de **population basse**. Le scénario central prolonge les tendances récentes observées relatives à l'évolution de l'espérance de vie, de la fécondité et du solde migratoire avec l'étranger. Le scénario de population haute fait l'hypothèse d'une évolution plus favorable de l'espérance de vie, de la fécondité ainsi que du solde migratoire avec l'étranger et inversement pour le scénario de population basse.

L'étude combine ensuite, pour la majorité de ses résultats, le scénario central de projection de population avec le scénario central d'évolution des modes de cohabitation du SDES, qui se fonde sur le prolongement des tendances nationales observées sur la période 2008-2018, de façon inchangée jusqu'en 2030, puis selon un rythme plus modéré jusqu'en 2050. Des variantes thématiques à ce scénario central d'évolution des modes de cohabitation sont exploitées dans l'encadré 1.

► Définitions

Un **ménage**, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a donc équivalence entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Une **famille monoparentale** comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

Le **couple** au sein d'un ménage correspond à un ensemble formé de deux personnes de 14 ans ou plus, qui partagent la même résidence principale et qui répondent à au moins l'un des critères suivants : elles déclarent toutes les deux vivre en couple ou être mariées, pacées ou en union libre.

Pour qu'une personne soit **enfant d'un ménage**, elle doit être légalement célibataire et vivre, sans conjoint ni enfant, dans le même ménage qu'au moins un de ses parents, et ce sans limite d'âge (par exemple une personne célibataire âgée de 60 ans vivant avec son parent âgé de 85 ans est considérée comme enfant d'une famille monoparentale).

Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris, et les personnes vivant en **communauté** (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, etc.) sont considérées comme vivant hors ménage.

► Pour en savoir plus

- **Gamblin V.**, « De 2 à 6 millions de ménages supplémentaires en France entre 2018 et 2050 », Insee Focus n° 317, janvier 2024.
- **Argouarc'h J., Fine J.**, « 118 000 seniors en perte d'autonomie vivent à domicile », Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 99, décembre 2022.
- **Argouarc'h J., Monsef A.**, « La population croîtrait lentement pour atteindre un pic vers 2050 », Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 84, novembre 2022.
- **Cazaubiel A., El Guendouz A.**, « D'ici 2070, un tiers des régions perdraient des habitants », Insee Première n° 1930, novembre 2022.
- **Boutchenik B., Rateau G.**, « Projections du nombre de ménages à horizon 2030 et 2050 - Analyse des modes de cohabitation et de leurs évolutions », Document de travail, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, décembre 2023.

